



## **mise à disposition véhicule société**

Par **torres76**, le **13/04/2013** à **15:58**

En novembre 2009 l'agence ou je travail est fermée. Avec une collègue, nous acceptons une mutation au siège de l'entreprise. Lors des négociations sur ce changement nous obtenons la mise à disposition d'un véhicule avec carte carburant/péage pour une durée illimitée même si l'un des 2 quitte l'entreprise. Cette phrase précise est extraite des courriels que nous avons échangés avec notre DRH. Ma collègue doit partir à la retraite fin mai 2013, et la direction vient de m'annoncer

que ce véhicule ne serait plus à ma disposition le 1er juin. Elle me propose de m'organiser en co-voiturage avec des collègues habitants près de chez moi pour venir travailler, il s'agit de cadres ayant des véhicules de fonctions travaillant en horaire variable. La direction laisse entendre qu'elle est prête à accepter un aménagement de mon temps de travail mais le service dans lequel je travail est à horaire fixe. Venir avec mon propre véhicule est trop cher et prendre le train me ferai passer 4h par jour en temps de trajet.

Jusqu'à quel point la mise à disposition du véhicule peut-il être considéré comme un engagement contractuel, voir même à une sorte de "complément" à mon contrat de travail? en clair puis-je exiger le maintient de ce véhicule?

Par **P.M.**, le **13/04/2013** à **17:44**

Bonjour,

Vous pourriez en tout cas mettre en avant cet engagement unilatéral même s'il est non contractualisé pour essayer de négocier une compensation...